



**Extrait du registre des  
DÉCISIONS  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022**

PAGE : 1/3

NUMÉRO DE DÉCISION :  
DCB-20221115-01

Nombre de membres :

**en exercice : 13**

**présents : 11**

**pouvoirs : 1**

**voteurs : 12**

---

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à 14 heures,  
Le Bureau de la Communauté de communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Frédéric PRAUD du Loroux-  
Bottereau,  
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,  
Date de la convocation : 9 novembre 2022

---

**Présents :** C. BRAUD, A. CHOBLET, JM. JOUNIER, E. RIVERY, A. ARRAITZ, P. EVIN, C. RICHARD,  
JM. POUPÉLIN, T. AGASSE, C. GARCIA-SENOTIER, JP. MARCHAIS.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** X. RINEAU (pouvoir donné à JM. JOUNIER)

**Absents excusés :** J. MARCHAIS

**Est nommée secrétaire de séance :** Alain ARRAITZ

**Objet : Zone d'Activité Economique Saint Clément - Divatte sur  
Loire : avenant aux promesses de vente**

---

La Communauté de communes Sèvre & Loire participe au développement économique  
du territoire au travers de la commercialisation de foncier au sein des zones d'activités.

Dans cet intérêt, le Bureau communautaire du 16 novembre 2021 a validé la cession de 15  
lots au sein de la zone d'activités de Saint Clément à Divatte sur Loire aux entreprises  
suivantes :

LOT	ENTREPRISE	REPRESENTEE PAR	SUPERFICIE APPROXIMATIVE
Lot 2	SC MENUISERIE	SCI SECHER IMMO	2287 m <sup>2</sup>
Lot 4	ACM CONSTRUCTION	SCI MANOKE	3860 m <sup>2</sup>
Lot 5	CHRISTOPHE ORIEUX	Christophe ORIEUX	1061 m <sup>2</sup>
Lot 6	HUBERT TP	SCI KSC, représentée par Stéphane HUBERT	2098 m <sup>2</sup>
Lot 7	EMC FUSTEMBERG	SARL HOLDING EMC, représentée par BOITIEUX Morgan et BOUYER Patrice	2217 m <sup>2</sup>
Lot 8	RIVET GRIS	RIVET Nicolas et HUAUME Johanna	3179 m <sup>2</sup>
Lot 11	MORILLE CARELAGE	MORILLE Alexis	1812 m <sup>2</sup>
Lot 12	INFINITY BOIS	Armand BOURDEAU	2613 m <sup>2</sup>
Lot 13	PAYSAGES AQUADESIGN	PAYSAGE AQUADESIGN	1649 m <sup>2</sup>
Lot 14	AM AGENCEMENT ET L'ATELIER	AM AGENCEMENT et L'ATELIER	1993 m <sup>2</sup>
Lot 15	DIVATTE CLOISONS	Steven GAUD et François ALBOUY	1484 m <sup>2</sup>
Lot 16	EFFO TP	Monsieur BERNARD	2032 m <sup>2</sup>
Lot 17	JAMIN TRAITEUR	SCI Jamin GS, Représentée par Guillaume JAMIN	947 m <sup>2</sup>
Lot 18	AQUAVIDIS-AFI DISTRIBUTION	SCI LOANCO, représentée par Monsieur AU	2357 m <sup>2</sup>
Lot 20	JL ELEC	Jérôme LERAY	1159 m <sup>2</sup>

En date du 7 décembre 2021, Madame la Présidente a procédé à la signature des promesses de vente pour une durée de 12 mois pour les lots 2, 4, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 20.

En date du 24 décembre 2021, Madame la Présidente a procédé à la signature des promesses de vente pour une durée de 12 mois pour les lots 11 et 12.

Les promesses de vente arrivant à échéance aux 7 et 24 décembre 2022, il est proposé de prolonger ces dernières pour une durée de 10 mois. Compte tenu de la loi Climat et Résilience du 21 août 2021, et du contexte Zéro Artificialisation Nette, il est proposé d'assortir les promesses de vente des conditions suspensives suivantes :

- Dépôt du Permis de construire au plus tard le 31 mai 2023.
- Obtention du Permis de construire au plus tard le 30 septembre 2023.
- Obtention du financement au plus tard le 30 septembre 2023.
- Signature de la vente au plus tard le 7 octobre 2023 pour les lots 2, 4, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 20.
- Signature de la vente au plus tard le 24 octobre 2023 pour les lots 11 et 12.

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Sèvre & Loire en date du 6 juillet 2020, portant délégation d'attribution au Bureau pour « prendre toute décision concernant la vente de terrains dans les parcs d'activités intercommunaux », conformément à l'article L5211-10 du CGCT ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Sèvre & Loire en date du 28 septembre 2022 fixant les tarifs de cession de la zone économique de St Clément à Divatte sur Loire en application de la TVA immobilière ;

Vu l'avis de France Domaine en date de 30 novembre 2021 ;

Vu l'arrêté du Bureau communautaire de Sèvre & Loire en date du 16 novembre 2021 autorisant Madame la Présidente ou ses représentants à signer l'acte de vente à intervenir,

Considérant les promesses de vente signées entre la Communauté de communes Sèvre & Loire et les entreprises citées ci-dessus le 7 décembre 2021 et le 24 décembre 2021 ;

Considérant la nécessité de prolonger les promesses de vente ;

Considérant les projets d'avenants annexés à la présente Décision,

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

#### **Le Bureau communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** de prolonger les promesses de vente ci-dessus indiquées par avenant d'une durée de dix mois.

- **CONDITIONNE** ces ventes à la signature d'un avenant à la promesse de vente, assortie des conditions suspensives suivantes :
  - o Dépôt du Permis de construire au plus tard le 31 mai 2023.
  - o Obtention du Permis de construire au plus tard le 30 septembre 2023.
  - o Obtention du financement au plus tard le 30 septembre 2023.
  - o Signature de la vente au plus tard le 7 octobre 2023 pour les lots 2, 4, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 20.
  - o Signature de la vente au plus tard le 24 octobre 2023 pour les lots 11 et 12.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant pour la Communauté de communes Sèvre et Loire, en tant que son représentant.

Fait à VALLET, 15/11/2022

La Présidente,  
**Christelle BRAUD**



Mise en ligne le

**22 NOV. 2022**



Accusé de réception en préfecture  
044-200067866-20221115-DCB-20221115-01-AR  
Date de réception préfecture : 22/11/2022